

## **DECLARATION DU SENEGAL**

**Monsieur le Président ;**

**Je voudrais, à la suite de mes prédécesseurs, vous adresser les remerciements du Sénégal, pour la qualité de l'organisation de cette conférence intersessions des Etats-parties à la Convention d'Ottawa.**

**Au terme de sa deuxième période d'extension (1<sup>er</sup> mars 2021), le Sénégal fait face aux défis restant ci-dessous.**

**Il s'agira de déminer, dépolluer les :**

- ✓ 37 Zones minées dont la taille est connue soit une superficie de 491 086 m<sup>2</sup> ;**
- ✓ Zones identifiées à l'issue des ENT (118 localités) ;**
- ✓ Zones dont la taille n'est pas connue (09).**

**Dans un contexte d'une paix relative, le rythme de progression des opérations du déminage humanitaire au Sénégal reste tributaire des contraintes d'ordre sécuritaire auxquelles s'ajoutent celles d'ordre financier.**

**Pour y remédier, et en vue d'appuyer les efforts du Sénégal dans sa stratégie de lutte antimines, l'Union européenne, par le biais de ISU, a facilité la tenue d'un atelier de dialogue national, les 29 et 30 Octobre 2018 à Dakar.**

**Les recommandations issues de cet atelier visent à lever certaines réticences liées à un déficit de communication, à rapprocher les parties afin de faciliter la poursuite du processus de déminage humanitaire.**

**Dès lors, l'opérateur Humanité Inclusion (HI) accrédité a repris les activités de déminage dans le département de Goudomp (région de Sédhiou), ainsi que dans le département de Bignona où il a conduit des missions d'enquêtes non techniques interrompues, par la suite, en mars 2020 du fait de la pandémie de la covid19.**

**Dans le cadre de la troisième demande d'extension sollicitée, le Sénégal entend poursuivre le déroulement de sa stratégie nationale de lutte antimines initiée depuis son adhésion à la Convention d'Ottawa. Mise à jour en 2018, celle-ci se traduira, d'une part par une implication plus directe du CNAMS dans le processus de négociation et d'autre part par des efforts supplémentaires de contribution sur le budget national, aussi bien dans le fonctionnement du Centre, que dans la conduite des différents piliers de l'action antimines.**

**La combinaison de ces leviers devrait assurer l'atteinte de l'objectif d'un Sénégal sans mines d'ici à mars 2026. Le plan d'action y afférent est posté sur le site de la conférence.**

**En réitérant son appel à leur accompagnement pour l'atteinte de cet objectif, le Sénégal adresse ses vifs remerciements à tous ses partenaires techniques et financiers, pour leurs précieuses contributions à sa politique de lutte contre les mines antipersonnel et restes explosifs de guerre sur son territoire**

**Je vous remercie.**